

































(C) l'on ajoute l'eau à la fin de la réaction de transformation au terme d'un délai compris entre 4 et 6 heures après addition de l'agent électrophile.

5                   12/ - Procédé de fabrication selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que (D) la séparation des deux phases liquides est réalisée par décantation en maintenant la température entre  $-5^{\circ}$  C et  $30^{\circ}$  C.

10                   13/ - Procédé de fabrication selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que (E) l'on concentre par évaporation la deuxième phase liquide jusqu'à la saturation du tiers solvant en FDC.

15                   14/ - Procédé de fabrication selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que (F) l'on réalise la cristallisation du FDC en ajoutant un solvant de cristallisation à la phase concentrée et en refroidissant la solution à une température comprise entre  $5^{\circ}$  C et  $20^{\circ}$  C.

20                   15/ - Procédé de fabrication selon la revendication 14, caractérisé en ce que (F) l'on utilise un solvant de cristallisation du groupe suivant : trifluoro-1,1,2 trichloro 1,2,2 éthane, éther de pétrole, cyclohexane, en proportion volumique comprise entre 2 et 5 l de solvant par 1 de solution concentrée.

25                   16/ - Procédé de fabrication selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que, après séparation des deux phases liquides (D), l'on récupère le solvant aprotique fortement polaire contenu dans la phase aqueuse par distillation sous pression réduite, en vue du recyclage dudit solvant aprotique.

30                   17/ - Procédé de fabrication selon l'une des revendications 1 à 16, caractérisé en ce que le tiers solvant est recyclé, d'une part, directement après évaporation (E), d'autre part, après la cristallisation (F), en opérant une distillation de la phase liquide, le solvant de  
35 cristallisation séparé au cours de ladite distillation étant lui-même recyclé.









